

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Reprise des circulations ferroviaires entre Oloron-sainte-Marie et Bedous

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2013, il sera procédé à une enquête publique unique relative à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la reprise des circulations ferroviaires entre Oloron-sainte-Marie et Bedous, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Asasp-Arros, de Bidos et de Gurmençon, avec ce projet et à l'autorisation de suppression des passages à niveau n°37,40,43,46,48,49,50,52,54 et 55.

Le maître d'ouvrage de ce projet est Réseau Ferré de France.

Du 8 avril 2013 au 13 mai 2013 inclus, les dossiers (comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement), ainsi qu'un registre d'enquête unique seront déposés dans les mairies d'Asasp-Arros, de Bedous, de Bidos, de Gurmençon, de Lurbe-saint-Christau, d'Oloron-Sainte-Marie et de Sarrance. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à la mairie d'Oloron-sainte-Marie, siège principal de l'enquête, au nom de M. Jean-Yves MADEC, magistrat à la retraite, président de la commission d'enquête.

Par ailleurs, Mme Michèle BORDENAVE, expert agricole et foncier et M. André BATIGNES, proviseur honoraire de lycée, ont été désignés membres titulaires de la dite commission.

Les membres de la commission d'enquête assureront les permanences suivantes :

Mairie d'Asasp-Arros :

- mardi 23 avril 2013 de 14h30 à 17h30

Mairie de Bedous :

- lundi 8 avril 2013 de 10 heures à 13 heures

- vendredi 3 mai 2013 de 10 heures à 13 heures

Mairie de Bidos :

- lundi 8 avril 2013 de 14 heures à 17 heures

- jeudi 2 mai 2013 de 14 heures à 17 heures

Mairie de Gurmençon :

- vendredi 19 avril 2013 de 9 heures à 12 heures

Mairie de Lurbe-saint-Christau :

- mardi 9 avril 2013 de 14 heures à 17 heures

- samedi 4 mai 2013 de 14 heures à 17 heures

Mairie d' Oloron-Sainte-Marie :

- lundi 6 mai 2013 de 9 heures à 12 heures

Mairie de Sarrance :

- lundi 15 avril 2013 de 9 heures à 12 heures

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Réseau Ferré de France- Direction régionale Aquitaine Poitou - Charente- Service des projets d'investissement- 88,89 quai des Chartrons - CS 80004 – 33070 Bordeaux cedex.

Numéro de messagerie : 0800 87 91 87

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr.

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement peut également être consulté sur le site internet de la préfecture

A l'issue de cette procédure, le préfet des Pyrénées-atlantiques sera l'autorité compétente pour prendre l'arrêté déclarant ce projet d'utilité publique et emportant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bidos, d'Asasp-Arros et de Gurmençon.

La suppression de certains passages à niveau fera l'objet d'un arrêté d'autorisation préfectoral.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture et en mairie d'Asasp-Arros, de Bedous, de Bidos, d'Escot, d'Eysus, de Gurmençon, de Lurbe-saint-Christau, d'Oloron-sainte-Marie, d'Osse-en-Aspe et de Sarrance, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces documents seront mis également à disposition du public sur le site internet de la préfecture pendant une durée d'un an.

Fait à Pau le, 8 mars 2013

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

Signé Benoist DELAGE